

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 18 novembre 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE2430293A

Le ministre de l'intérieur, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre auprès du Premier ministre, chargé des outre-mer, et le ministre auprès du Premier ministre, chargé du budget et des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6, D. 125-1 à D. 125-6 et A. 125-2 et suivants ;

Vu les avis rendus le 12 novembre 2024 par la commission interministérielle instituée par les articles L. 125-1-1 (II) et D. 125-3 et suivants du code des assurances,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les chocs mécaniques des vagues, les séismes, les inondations par remontée de nappes phréatiques, les mouvements de terrain et les inondations et coulées de boue.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

**Art. 2.** – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

**Art. 3.** – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté dans les conditions prévues par les articles L. 125-2 et D. 125-5-9 du code des assurances. Le nombre de ces constatations figure dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

**Art. 4.** – La décision des ministres peut faire l'objet d'un recours administratif dans les conditions et les délais prévus par les articles L. 411-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration et l'article D. 125-1-2 du code des assurances. Elle peut également être contestée devant le tribunal administratif territorialement compétent par les communes ayant sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, dans un délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision des ministres par le représentant de l'Etat dans le département, et par les autres personnes intéressées, dans un délai de deux mois courant à compter de la publication du présent arrêté.

Les documents administratifs préparatoires aux décisions de reconnaissance ou de non reconnaissance d'une commune en état de catastrophe naturelle, notamment les rapports d'expertise, sont communicables, sur demande, auprès du service déconcentré de l'Etat dans le département en charge de l'instruction des demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans les conditions prévues par l'article D. 125-1-1 du code des assurances.

Les communes qui ont déposé leur demande de reconnaissance de manière dématérialisée peuvent également accéder directement à l'ensemble des documents administratifs préparatoires en consultant leur demande dans l'application informatique iCatNat (<https://icatnat.interieur.gouv.fr>).

**Art. 5.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 novembre 2024.

*Le ministre de l'intérieur,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*L'adjoint au directeur général de la sécurité civile  
et de la gestion des crises,*  
J.-F. DE MANHEULLE

*Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur des assurances  
de la direction générale du Trésor,*  
M. LANDAIS

*Le ministre auprès du Premier ministre,  
chargé des outre-mer,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général des outre-mer,*  
O. JACOB

*Le ministre auprès du Premier ministre,  
chargé du budget et des comptes publics,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*L'adjoint au-sous-directeur  
de la 5<sup>e</sup> sous-direction  
de la direction du budget,*  
S. DOUMEIX

ANNEXES  
ANNEXE I

COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Aisne	Autreville	Inondations et coulées de boue	24/05/2024	24/05/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Alpes-Maritimes	Castagniers	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	02/03/2024	03/03/2024		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Alpes-Maritimes	Nice	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	26/02/2024	26/02/2024		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Alpes-Maritimes	Nice	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	02/03/2024	03/03/2024		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Alpes-Maritimes	Pégomas	Inondations et coulées de boue	23/09/2024	23/09/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour égale à 10 ans.
Alpes-Maritimes	Saint-Jeannet	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	26/02/2024	26/02/2024		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardennes	Neuville-lès-This	Inondations et coulées de boue	12/07/2024	12/07/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Calvados	Fontenay-le-Marmion	Inondations et coulées de boue	07/09/2024	07/09/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Cher	Meillant	Inondations et coulées de boue	16/10/2024	17/10/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Cher	Menetou-Salon	Inondations et coulées de boue	29/06/2024	29/06/2024	3	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Cher	Saint-Laurent	Inondations et coulées de boue	29/06/2024	29/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Corrèze	Lagleygeolle	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	07/11/2023	26/01/2024	1	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés.
Corrèze	Lanteuil	Inondations et coulées de boue	16/10/2024	20/10/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Corrèze	Varetz	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	15/10/2023	15/10/2023	2	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés et risques d'évolution anormaux.
Côte-d'Or	Ampilly-les-Bordes	Inondations et coulées de boue	02/08/2024	02/08/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Avosnes	Inondations et coulées de boue	31/03/2024	01/04/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Charigny	Inondations et coulées de boue	31/03/2024	01/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Côte-d'Or	Clamerey	Inondations et coulées de boue	31/03/2024	01/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Côte-d'Or	Leuglay	Inondations et coulées de boue	02/04/2024	04/04/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Mâlain	Inondations et coulées de boue	13/08/2024	14/08/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Saint-Martin-du-Mont	Inondations et coulées de boue	13/08/2024	14/08/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Salmaise	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	12/12/2023	08/01/2024	2	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés.
Côtes-d'Armor	Caulnes	Inondations et coulées de boue	22/09/2024	22/09/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Côtes-d'Armor	Mellionec	Inondations et coulées de boue	31/08/2024	01/09/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Dordogne	Villamblard	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	11/02/2024	11/02/2024	1	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Garonne	Oó	Inondations et coulées de boue	06/09/2024	07/09/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Gironde	Asques	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	01/01/2024	31/03/2024	1	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Ille-et-Vilaine	Abrissel	Inondations et coulées de boue	20/06/2024	20/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ille-et-Vilaine	Bagner-Pican	Inondations et coulées de boue	20/05/2024	20/05/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Isère	Combe-de-Lancey (La)	Inondations et coulées de boue	25/06/2024	26/06/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Isère	Corrençon-en-Vercors	Inondations et coulées de boue	13/08/2024	13/08/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Isère	Saint-André-le-Gaz	Inondations et coulées de boue	13/08/2024	13/08/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Isère	Sure en Chartreuse (La)	Inondations et coulées de boue	09/06/2024	09/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Isère	Sure en Chartreuse (La)	Inondations et coulées de boue	25/06/2024	25/06/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est mise en évidence par les caractéristiques hydrologiques de la crue.
Isère	Tour-du-Pin (La)	Inondations et coulées de boue	13/08/2024	14/08/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Isère	Vézéronce-Curtin	Inondations et coulées de boue	13/08/2024	13/08/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Landes	Eugénie-les-Bains	Inondations et coulées de boue	09/06/2024	09/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Landes	Poyanne	Inondations et coulées de boue	08/06/2024	08/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loire-Atlantique	Mésanger	Inondations et coulées de boue	19/06/2024	19/06/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loiret	Chevilly	Inondations et coulées de boue	21/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Lot	Bétaille	Inondations et coulées de boue	17/10/2024	17/10/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour égale à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Allemands-du-Dropt	Inondations par remontée de nappe phréatique	01/01/2021	28/02/2021	1	La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.
Lot-et-Garonne	Allons	Inondations par remontée de nappe phréatique	01/01/2021	28/02/2021	1	La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Lot-et-Garonne	Bajamont	Inondations par remontée de nappe phréatique	01/01/2021	28/02/2021	1	La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.
Lot-et-Garonne	Bajamont	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	21/06/2023	22/06/2023		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Caubeyres	Inondations par remontée de nappe phréatique	01/01/2021	28/02/2021	1	La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.
Lot-et-Garonne	Escassafort	Inondations par remontée de nappe phréatique	01/01/2021	28/02/2021	1	La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.
Lot-et-Garonne	Houeliès	Inondations par remontée de nappe phréatique	01/01/2021	28/02/2021	1	La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.
Lot-et-Garonne	Lachapelle	Inondations par remontée de nappe phréatique	01/01/2021	28/02/2021	1	La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.
Lot-et-Garonne	Nérac	Inondations par remontée de nappe phréatique	01/01/2021	28/02/2021	1	La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.
Lot-et-Garonne	Pindères	Inondations par remontée de nappe phréatique	01/01/2021	28/02/2021	1	La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.
Lot-et-Garonne	Poudenas	Inondations par remontée de nappe phréatique	01/01/2021	28/02/2021	1	La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.
Lot-et-Garonne	Saint-Étienne-de-Ville- réal	Inondations par remontée de nappe phréatique	01/01/2021	28/02/2021	1	La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.
Lot-et-Garonne	Sainte-Colombe-de- Duras	Inondations par remontée de nappe phréatique	01/01/2021	28/02/2021	1	La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.
Lot-et-Garonne	Sauméjan	Inondations par remontée de nappe phréatique	01/01/2021	28/02/2021	1	La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.
Lot-et-Garonne	Varès	Inondations par remontée de nappe phréatique	01/01/2021	28/02/2021	1	La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Maine-et-Loire	Montigné-lès-Rairies	Inondations et coulées de boue	01/09/2024	01/09/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Maine-et-Loire	Montigné-lès-Rairies	Inondations et coulées de boue	09/10/2024	10/10/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Manche	Bricquebec-en-Cotentin	Inondations et coulées de boue	08/10/2024	08/10/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Manche	Dragey-Ronthon	Inondations et coulées de boue	16/10/2024	16/10/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Manche	Saint-Hilaire-du-Harcouët	Inondations et coulées de boue	31/07/2024	31/07/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Manche	Saint-Joseph	Inondations et coulées de boue	08/10/2024	08/10/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Marne	Arcis-le-Ponsart	Inondations et coulées de boue	09/10/2024	10/10/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Marne	Joiselle	Inondations et coulées de boue	01/08/2024	01/08/2024	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Marne	Neuvy	Inondations et coulées de boue	09/10/2024	11/10/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour égale à 10 ans.
Marne	Vermeuil	Inondations et coulées de boue	09/10/2024	12/10/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Marne	Villeneuve-la-Lionne	Inondations et coulées de boue	25/09/2024	26/09/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Mayenne	Alexain	Inondations et coulées de boue	31/07/2024	31/07/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Mayenne	Bigottière (La)	Inondations et coulées de boue	31/07/2024	31/07/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Mayenne	Chailland	Inondations et coulées de boue	31/07/2024	31/07/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Mayenne	Contest	Inondations et coulées de boue	31/07/2024	31/07/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Morbihan	Auray	Inondations et coulées de boue	31/08/2024	01/09/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Morbihan	Lanester	Inondations et coulées de boue	31/08/2024	01/09/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Moselle	Hayange	Inondations et coulées de boue	29/06/2024	29/06/2024	4	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Moselle	Neufgrange	Inondations et coulées de boue	15/05/2024	17/05/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Nord	Gruson	Inondations et coulées de boue	01/08/2024	01/08/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Nord	Houdain-lez-Bavay	Inondations et coulées de boue	01/08/2024	01/08/2024		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Nord	Taisnières-sur-Hon	Inondations et coulées de boue	01/08/2024	01/08/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Nord	Willems	Inondations et coulées de boue	01/08/2024	01/08/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Oise	Ève	Inondations et coulées de boue	09/10/2024	10/10/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Oise	Montataire	Inondations et coulées de boue	17/10/2024	17/10/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Oise	Nogent-sur-Oise	Inondations et coulées de boue	17/10/2024	17/10/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Oise	Senlis	Inondations et coulées de boue	09/10/2024	13/10/2024	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Oise	Thiers-sur-Thève	Inondations et coulées de boue	09/10/2024	13/10/2024	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Campagne-lès-Wardrecques	Inondations et coulées de boue	01/08/2024	01/08/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Étales	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	11/11/2023	11/11/2023	1	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Libercourt	Inondations et coulées de boue	31/07/2024	01/08/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.



Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pas-de-Calais	Saint-Omer	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	16/04/2024	16/04/2024	1	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Wimereux	Inondations par choc mécanique des vagues	09/04/2024	09/04/2024		Le niveau marin lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Puy-de-Dôme	Bourg-Lastic	Inondations et coulées de boue	19/07/2024	19/07/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pyrénées-Atlantiques	Auteville-Saint-Martin-Bideren	Inondations et coulées de boue	17/10/2024	17/10/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pyrénées-Atlantiques	Mouguerre	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	11/02/2024	12/02/2024	2	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Pyrénées-Atlantiques	Ramous	Inondations et coulées de boue	17/10/2024	17/10/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Pyrénées	Cadéac	Inondations et coulées de boue	05/09/2024	08/09/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Bas-Rhin	Waldhambach	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	17/05/2024	18/05/2024	1	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Haut-Rhin	Luttenbach-près-Munster	Inondations et coulées de boue	31/07/2024	31/07/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haut-Rhin	Stosswihr	Inondations et coulées de boue	31/07/2024	31/07/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Rhône	Communay	Inondations et coulées de boue	17/10/2024	18/10/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Rhône	Porte des Pierres Dorées	Inondations et coulées de boue	01/05/2024	01/05/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Rhône	Saint-Pierre-de-Chandieu	Inondations et coulées de boue	16/10/2024	20/10/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Saône	Arbecy	Inondations et coulées de boue	07/10/2024	08/10/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Saône	Auxon	Inondations et coulées de boue	07/10/2024	08/10/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Haute-Saône	Bouligney	Inondations et coulées de boue	07/10/2024	08/10/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Saône	Cuve	Inondations et coulées de boue	07/10/2024	08/10/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Saône	Flégy	Inondations et coulées de boue	07/10/2024	08/10/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Saône	Fresne-Saint-Mamès	Inondations et coulées de boue	07/10/2024	08/10/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Saône	Grandecourt	Inondations et coulées de boue	07/10/2024	08/10/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Saône	Saint-Gand	Inondations et coulées de boue	07/10/2024	08/10/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Saône	Volon	Inondations et coulées de boue	07/10/2024	08/10/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Autun	Inondations et coulées de boue	10/03/2024	11/03/2024	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présente une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Saône-et-Loire	Brion	Inondations et coulées de boue	05/05/2024	05/05/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Charbonnat	Inondations et coulées de boue	10/03/2024	11/03/2024	2	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans
Saône-et-Loire	Cordesse	Inondations et coulées de boue	09/03/2024	11/03/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présente une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Saône-et-Loire	Cordesse	Inondations et coulées de boue	31/03/2024	02/04/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présente une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Saône-et-Loire	Dracy-Saint-Loup	Inondations et coulées de boue	09/03/2024	11/03/2024	2	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Épinac	Inondations et coulées de boue	09/03/2024	10/03/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du cours d'eau qui présente une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Saône-et-Loire	Étang-sur-Arroux	Inondations et coulées de boue	09/03/2024	10/03/2024	2	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Gueugnon	Inondations et coulées de boue	10/03/2024	11/03/2024	3	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Igornay	Inondations et coulées de boue	10/03/2024	11/03/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Igornay	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	02/04/2024	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations et du débit du/des cours d'eau qui présente une période de retour supérieure à 10 ans dans un contexte de sols saturés en eau.
Saône-et-Loire	Laizy	Inondations et coulées de boue	10/03/2024	11/03/2024	2	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Laizy	Inondations et coulées de boue	05/05/2024	05/05/2024	3	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Lucenay-l'Évêque	Inondations et coulées de boue	31/03/2024	01/04/2024	1	L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard du débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentant une période de retour supérieure à 10 ans et des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Saône-et-Loire	Rigny-sur-Arroux	Inondations et coulées de boue	11/03/2024	12/03/2024	2	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Saint-Léger-du-Bois	Inondations et coulées de boue	09/03/2024	10/03/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard du débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement qui présente une période de retour supérieure à 10 ans et des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Saône-et-Loire	Saint-Léger-sur-Dheune	Inondations et coulées de boue	14/03/2024	14/03/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Toulon-sur-Arroux	Inondations et coulées de boue	11/03/2024	11/03/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Sarthe	Chenu	Inondations et coulées de boue	20/06/2024	20/06/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Sarthe	Courgenard	Inondations et coulées de boue	30/07/2024	30/07/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Savoie	Bessans	Inondations et coulées de boue	05/09/2024	05/09/2024		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Savoie	Grésy-sur-Aix	Inondations et coulées de boue	09/06/2024	09/06/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est mise en évidence par les caractéristiques hydrologiques de la crue.
Savoie	Villarembert	Inondations et coulées de boue	30/11/2023	01/12/2023		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Seine-et-Marne	Celle-sur-Morin (La)	Inondations et coulées de boue	26/09/2024	26/09/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Seine-et-Marne	Citry	Inondations et coulées de boue	26/09/2024	26/09/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Seine-et-Marne	Évry-Grégy-sur-Yerre	Inondations et coulées de boue	26/09/2024	26/09/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Seine-et-Marne	Giremoutiers	Inondations et coulées de boue	26/09/2024	26/09/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Seine-et-Marne	Guérard	Inondations et coulées de boue	26/09/2024	26/09/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Seine-et-Marne	Jouarre	Inondations et coulées de boue	26/09/2024	26/09/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Seine-et-Marne	Mortcerf	Inondations et coulées de boue	26/09/2024	26/09/2024	3	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Seine-et-Marne	Pommeuse	Inondations et coulées de boue	26/09/2024	26/09/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Seine-et-Marne	Saâcy-sur-Marne	Inondations et coulées de boue	26/09/2024	26/09/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Seine-et-Marne	Saint-Cyr-sur-Morin	Inondations et coulées de boue	26/09/2024	26/09/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Seine-et-Marne	Saint-Germain-Laval	Inondations et coulées de boue	01/08/2024	01/08/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Seine-et-Marne	Saint-Germain-sur-Morin	Inondations et coulées de boue	01/08/2024	01/08/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Seine-et-Marne	Saint-Martin-du-Boschet	Inondations et coulées de boue	25/09/2024	26/09/2024	4	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Seine-et-Marne	Sept-Sortis	Inondations et coulées de boue	26/09/2024	26/09/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Seine-et-Marne	Tournan-en-Brie	Inondations et coulées de boue	26/09/2024	26/09/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Yvelines	Confians-Sainte-Honorine	Inondations et coulées de boue	08/10/2024	09/10/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Yvelines	Louveciennes	Inondations et coulées de boue	08/10/2024	13/10/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Yvelines	Sainte-Mesme	Inondations et coulées de boue	26/09/2024	26/09/2024		Les cumuls de précipitations présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Vendée	Beauvoir-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	09/10/2024	09/10/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Vendée	Noirmoutier-en-l'île	Inondations et coulées de boue	09/10/2024	09/10/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Saint-Maurice-la-Clouère	Inondations et coulées de boue	29/06/2024	30/06/2024	1	Les cumuls de précipitations présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Vienne	Saint-Secondin	Inondations et coulées de boue	18/06/2024	19/06/2024	1	Les cumuls de précipitations présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Vosges	Charmois-l'Orgueilleux	Inondations et coulées de boue	07/10/2024	08/10/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Vosges	Fontenoy-le-Château	Inondations et coulées de boue	08/10/2024	08/10/2024		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Vosges	Montmotier	Inondations et coulées de boue	08/10/2024	08/10/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Val-de-Marne	Queue-en-Brie (La)	Inondations et coulées de boue	09/10/2024	10/10/2024	3	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Val-de-Marne	Villecresnes	Inondations et coulées de boue	09/10/2024	10/10/2024	4	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Val-d'Oise	Argenteuil	Inondations et coulées de boue	09/10/2024	09/10/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Martinique	Rivière-Pilote	Inondations et coulées de boue	09/09/2024	10/09/2024		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.

**ANNEXE II**  
**COMMUNES NON RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE**

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période demandée	Date de fin de la période demandée	Motivations de la décision
Alpes-Maritimes	Biot	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	01/04/2024	02/04/2024	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres constatés n'ont pas été provoqués par un mouvement de terrain mais résultent de l'effondrement d'un ouvrage anthropique aux caractéristiques et à l'entretien inadaptés.
Alpes-Maritimes	Gaude (La)	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	02/03/2024	03/03/2024	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle mais ne présente pas une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés très limitée.
Alpes-Maritimes	Gourdon	Inondations et coulées de boue	05/09/2024	08/09/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Cher	Saint-Laurent	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	19/06/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Cher	Vallenay	Inondations et coulées de boue	17/10/2024	18/10/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Corrèze	Servières-le-Château	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	01/01/2023	26/12/2023	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle mais ne présente pas une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés très limitée.
Côte-d'Or	Hauteroche	Inondations et coulées de boue	11/07/2024	12/07/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Creuse	Saint-Julien-le-Châtel	Inondations et coulées de boue	17/10/2024	18/10/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Dordogne	Paussac-et-Saint-Vivien	Inondations et coulées de boue	22/02/2024	23/02/2024	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'événement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Eure	Bazincourt-sur-Epte	Inondations et coulées de boue	10/10/2024	10/10/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Haute-Garonne	Cazaunous	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	09/12/2021	09/12/2021	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres constatés n'ont pas été provoqués par un mouvement de terrain et sont d'origine anthropique.
Haute-Garonne	Montauban-de-Luchon	Séismes	26/02/2024	26/02/2024	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : - sa magnitude est inférieure à 5 ; - et son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.
Gers	Auterive	Inondations et coulées de boue	05/05/2024	06/05/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Gers	Auterive	Inondations et coulées de boue	22/05/2024	24/05/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période demandée	Date de fin de la période demandée	Motivations de la décision
Hérault	Boujanc-sur-Libron	Séismes	29/04/2024	29/04/2024	Aucun séisme susceptible de générer des dommages n'a été détecté le 29 avril 2024 dans la région.
Loire-Atlantique	Nort-sur-Erdre	Inondations et coulées de boue	02/01/2024	03/01/2024	Les données recueillies sur les cumuls de précipitations et le débit du cours d'eau lors de l'évènement ne mettent pas en évidence un phénomène d'inondation d'intensité anormale.
Lot-et-Garonne	Auradou	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	01/02/2024	31/03/2024	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres constatés n'ont pas été provoqués par un mouvement de terrain mais résultent de l'effondrement d'un ouvrage anthropique aux caractéristiques inadaptées.
Maine-et-Loire	Écuillé	Séismes	16/06/2023	17/06/2023	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : - sa magnitude est supérieure à 5 ; - mais son intensité macro-sismique (ENS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.
Maine-et-Loire	Montigné-lès-Rairies	Inondations et coulées de boue	20/09/2024	22/09/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Meuse	Naives-en-Blois	Inondations et coulées de boue	24/05/2024	24/05/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Nord	Orchies	Inondations et coulées de boue	31/07/2024	01/08/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une durée de retour inférieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Ransart	Inondations et coulées de boue	26/09/2024	26/09/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Bas-Rhin	Eschbourg	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	17/05/2024	17/05/2024	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres constatés n'ont pas été provoqués par un mouvement de terrain mais résultent d'inondations et de coulées de boues. La commune a d'ores et déjà été reconnue au titre des inondations et coulées de boue du 16.05.2024 au 21.05.2024 par l'arrêté n° IOME2415152A du 05/06/2024 publié au JO le 14/06/2024.
Rhône	Saint-Didier-au-Mont-d'Or	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	15/01/2024	15/05/2024	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres constatés n'ont pas été provoqués par des mouvements de terrain mais résultent de l'effondrement d'ouvrages anthropiques aux caractéristiques inadaptées. Par ailleurs, aucun mouvement de terrain présentant une intensité anormale n'est recensé sur le territoire communal durant l'évènement.
Haute-Saône	Port-sur-Saône	Inondations et coulées de boue	07/09/2024	08/09/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Barnay	Inondations et coulées de boue	09/03/2024	10/03/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Couches	Inondations et coulées de boue	09/03/2024	11/03/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Creusot (Le)	Inondations et coulées de boue	24/08/2024	24/08/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Saône-et-Loire	Saisy	Inondations et coulées de boue	16/03/2024	17/03/2024	L'absence de données sur le débit du cours d'eau et les cumuls de précipitations lors de l'évènement ne mettent pas en évidence un phénomène d'inondation d'intensité anormale.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période demandée	Date de fin de la période demandée	Motivations de la décision
Saône-et-Loire	Saisy	Inondations et coulées de boue	30/03/2024	01/04/2024	Les données recueillies sur les cumuls de précipitations et les débits du cours d'eau lors de l'évènement ne mettent pas en évidence un phénomène d'inondation d'intensité anormale.
Savoie	Grésy-sur-Aix	Inondations et coulées de boue	16/06/2024	16/06/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Savoie	Grésy-sur-Aix	Inondations et coulées de boue	25/06/2024	25/06/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans, sur des sols dont la saturation en eau présente également une période de retour inférieure à 10 ans.
Savoie	Grésy-sur-Aix	Inondations et coulées de boue	06/07/2024	06/07/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Savoie	Villarembert	Inondations et coulées de boue	12/12/2023	13/12/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Epagny Metz-Tessy	Inondations et coulées de boue	12/12/2023	13/12/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Epagny Metz-Tessy	Inondations et coulées de boue	17/01/2024	18/01/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Seine-et-Marne	Coulommiers	Inondations et coulées de boue	26/09/2024	26/09/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Seine-et-Marne	Voulangis	Inondations et coulées de boue	26/09/2024	27/09/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Var	Pierrefeu-du-Var	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	09/03/2024	10/03/2024	Le mouvement de terrain ne présente pas une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés très limitée.
Var	Saint-Tropez	Séismes	14/09/2024	14/09/2024	Le phénomène ne présente pas les caractéristiques cumulées d'un séisme d'intensité anormale : - sa magnitude est inférieure à 5 ; - et son intensité macro-sismique (EMS-98) est strictement inférieure à VI sur le territoire de la commune.
Vosges	Villotte	Inondations et coulées de boue	30/06/2024	30/06/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Essonne	Massy	Inondations et coulées de boue	16/10/2024	19/10/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Essonne	Ris-Orangis	Inondations et coulées de boue	16/10/2024	19/10/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.